

# Un regard syndical sur la guerre en Ukraine

**Comment les syndicats en Ukraine mais aussi en Russie, en Biélorussie et à l'échelle internationale organisent-ils leur résistance, face à la guerre en Ukraine ? Quelles mobilisations et solidarités, et quelle marge de manœuvre ?**

Tatiana LIBERMANN, militante de la CGT

**D**epuis le 24 février dernier, tout le continent européen vit au diapason de la guerre d'agression lancée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine, avec la complicité active du régime d'Alexandre Loukachenko. On voit ainsi s'affronter trois pays, autrefois les plus riches de l'URSS, qu'ils ont pris l'initiative de dissoudre en décembre 1991 avec les accords de Belovej.

Comment a-t-on laissé advenir ce malheur indicible ? Le martyre des civils ukrainiens, tués, torturés, violés, estropiés, la destruction des infrastructures vitales du pays et de ses immenses complexes industriels, le vol des richesses de l'Ukraine, qu'il s'agisse de son blé ou de ses centrales nucléaires sous occupation ; mais aussi la fuite en avant autodestructrice de la Russie qui consent, immobile, au sacrifice de ses enfants au Moloch de la guerre et laisse ses dirigeants, aussi vils que médiocres, abaisser le rideau de fer.

Et pourtant, comme le proclamait publi-

quement dès le 24 février le BKDP, la centrale syndicale indépendante biélorusse, « *Il n'y a aucune nation dans le monde qui veut la guerre. Les peuples russe, ukrainien et biélorusse ne font pas exception. Peu de personnes dans le monde ont subi des pertes aussi terribles, sacrifié dans leur histoire la vie de dizaines de millions de leurs citoyens, comme ces trois peuples proches les uns des autres. Et le fait que le gouvernement russe ait déclenché une guerre contre l'Ukraine aujourd'hui ne peut être compris, justifié ou pardonné. Le fait que l'agresseur ait envahi l'Ukraine depuis le territoire du Belarus avec le consentement des autorités biélorusses ne peut être ni justifié ni pardonné.* »

## Le défaitisme révolutionnaire au Belarus

Mi-avril, les autorités biélorusses mettaient sous les verrous la direction de ce syndicat et entamaient dans la foulée la liquidation officielle de ses organisations membres en les déclarant extrémistes, menaçant ainsi de potentielles poursuites leurs adhérents ordinaires. Alexandre Loukachenko semble ainsi parachever son rêve de toujours d'anéantir tout mouvement syndical indépendant au Belarus. Jusqu'à présent, ces velléités ont pu être contrées par la solidarité syndicale internationale et le recours aux mécanismes de suivi de l'état des libertés syndicales par l'OIT. Le dictateur biélorusse a pourtant d'emblée donné une couleur antisyndicale à son long règne en écrasant, dès 1995, la grande grève des travailleuses et travailleurs du métro de Minsk. Au fil de

ses oukases, il a rapidement installé dans le pays un système de relations de travail coercitif. La main-d'œuvre biélorusse, massivement salariée par le biais de CDD d'un an, peut subir le licenciement ou l'ajustement salarial à tout moment, mais ne peut pas mettre fin à son contrat avant terme. En cas de chômage, les Biélorusses doivent s'acquitter au plein tarif des services publics subventionnés par l'Etat pour faire pardonner leur « parasitisme social ». Pourtant, ces travailleuses et travailleurs ont fait trembler le régime, en se mettant en grève générale lors de la révolution de 2020. Et si la force brute de la police et l'iniquité des juges ont remis le couvercle sur la marmite sociale, la résistance biélorusse est loin d'être morte.

## Union sacrée ou résistance passive en Russie

La guerre polarise le paysage syndical en Russie, où la principale centrale, la FNPR<sup>(1)</sup>, soutient activement « l'opération spéciale », appelle Poutine à « *ne pas reculer* »<sup>(2)</sup> et place sous le signe du Z les traditionnels rassemblements du 1<sup>er</sup> Mai. Suspendedue de la CSI<sup>(3)</sup>, elle voit dans la guerre et le régime des sanctions économiques une opportunité unique de développement autonome de la Russie. La FNPR, qui joue la carte de la plus grande organisation de masse du pays, se retrouve ainsi à l'unisson avec le patronat<sup>(4)</sup> et le gouvernement russe qui fait pour le moment la sourde oreille à ses appels à la cogestion. Quant à la KTR<sup>(5)</sup>, deuxième organisation syndicale du pays, son conseil exécutif a

(1) Fédération des syndicats indépendants de Russie.

(2) Adresse du Conseil général de la FNPR au Président de la Fédération de Russie Vladimir Vladimirovitch Poutine, publiée le 20 avril 2022 (<https://fnpr.ru/documents/dokumenty-federatsii/obrashchenie-generalnogo-sovetafederatsii-nezavisim/ykh-profsouzov-rossii-k-prezidentu-rossiyskoy-f.html>).

(3) Confédération syndicale internationale.

(4) Voir ce clip tourné à l'initiative du patron de Sima-land, une entreprise russe de distribution située à Ekaterinbourg dans l'Oural. Près de cinq-mille salariés du groupe, soit un tiers de ses effectifs, ont participé à ce tournage ([www.youtube.com/watch?v=yNBC8wdSLUo](http://www.youtube.com/watch?v=yNBC8wdSLUo)).

(5) Confédération du travail de Russie.

*Ravagée par la guerre, l'Ukraine  
a les yeux tournés vers l'avenir.  
A chaque bombardement, à chaque tir  
d'artillerie, elle pleure ses morts, et jure  
de se relever et de se reconstruire.  
Mais cette promesse ne sera jamais  
atteinte sans la justice sociale.*

adopté le 25 février une déclaration anti-guerre, rappelant son engagement internationaliste et pacifiste<sup>(6)</sup>. Avant que le Parlement russe ne renforce la législation répressive contre l'activisme antimilitariste, ce dernier a souvent pris la forme de pétition par corps de métiers. Signalons ainsi la pétition des enseignants<sup>(7)</sup> qui a réuni plus de cinq-mille signatures en une semaine, avant d'être suspendue par ses initiateurs pour ne pas exposer les signataires aux risques de persécutions judiciaires. Depuis le début de la guerre les autorités russes ont multiplié les actions visant à mettre le système éducatif sous la coupe de l'idéologie patriotique et impérialiste. La capacité de résistance des professeurs et des maîtres d'école devient désormais centrale pour préserver les chances de la jeune génération russe d'acquérir l'esprit critique dont elle aura besoin pour rebâtir un jour son pays.

### L'Etat russe face à la crise économique

Pour faire face à la crise économique qui a déjà durement touché le secteur des transports ou la construction automobile, le gouvernement russe a activé les filets collectifs de sécurité comme le chômage partiel ou les allocations familiales. Notons que les allocations familiales constituent l'un des principaux pivots de transferts sociaux en Russie et, conjuguées à la rareté de l'emploi salarié, elles font peser sur les femmes une énorme pression reproductive. Pour financer ces « largesses », la Russie vient de dénoncer de façon unilatérale l'accord sur les retraites, conclu en 1992 entre les anciennes républiques de l'URSS. Ainsi, à rebours du discours officiel



© EWARTAKOWSKY

embué de nostalgie, le pouvoir russe casse ostensiblement l'outil de solidarité inter-générationnelle et interétatique qui était d'autant plus indispensable que l'économie du pays fait abondamment appel à la main-d'œuvre migrante issue de ces pays. La consensualité apparente de la société russe est néanmoins trompeuse. La conflictualité de travail y est d'autant plus présente que l'effectivité du droit d'association, de grève et de négociation collective est très contrariée<sup>(8)</sup> par la législation adoptée au début des années 2000. L'Etat russe continue de se porter garant de l'ordre économique néolibéral à l'intérieur du

pays. Les gages qu'il a donnés en mars aux patrons de l'économie numérique locale ne se sont-ils pas traduits en avril par la répression de la grève des livreurs, protestant contre la tyrannie des plateformes qui font des coupes nettes dans leurs salaires ? Cet alliage de la répression, du paternalisme et du dirigisme suffira-t-il pour contenir le mécontentement politique et social larvé ?

### L'engagement des syndicats ukrainiens

Les travailleuses et travailleurs de l'Ukraine et leurs syndicats sont confrontés à une situation de guerre et d'occupation depuis

(6) Voir <http://ktr.su/en/content/news/detail.php?ID=7384> (déclaration en anglais).

(7) « Enseignants contre la guerre » : [www.facebook.com/groups/teachnotwar/](http://www.facebook.com/groups/teachnotwar/).

(8) Voir le rapport du Center for Social and Labour Rights à Moscou, « Liberté d'association en Russie », juin 2022 (<http://trudprava.ru/news/unionnews/2327> et <https://www.facebook.com/CSLRights>).

huit ans. Le 24 février, la guerre a changé d'échelle, faisant planer une menace pour la survie de la nation ukrainienne. Des dizaines de milliers de syndicalistes sont partis se battre au front ou se sont engagés dans la défense territoriale. Les deux principaux syndicats du pays, la FPU<sup>(9)</sup> et la KVPU<sup>(10)</sup>, contribuent activement à l'effort de défense nationale et sont très impliqués dans l'aide aux déplacés intérieurs. Compte tenu de l'ampleur de l'agression russe, la solidarité syndicale internationale s'est rapidement avérée nécessaire pour faire face à l'afflux de réfugiés. Elle s'organise via différents réseaux syndicaux et notamment ceux de la CES<sup>(11)</sup> et de la CSI. En France, l'aide syndicale à l'Ukraine est coordonnée au sein de l'intersyndicale qui réunit huit organisations (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, FSU, Solidaires). Les syndicalistes français se sont ainsi rendus fin juin à Oujgorod, en Ukraine, dans le cadre d'un premier convoi syndical humanitaire<sup>(12)</sup>. Les organisations syndicales ukrainiennes se voient contraintes d'employer une partie de leur énergie pour combattre le relativisme et le campisme qui se manifestent au sein du syndicalisme international. Ainsi doivent-elles rappeler « [qu'elles soutiennent] sans hésitation l'appel à un cessez-le-feu, s'il est accompagné par un appel

**« Une des propositions de loi toxiques qui détricotent le droit du travail, enregistrée au Parlement ukrainien en avril 2021, focalise l'inquiétude des syndicats. Voté en première lecture le 12 mai dernier, ce texte priverait de la protection du Code du travail 70 % de la main-d'œuvre ukrainienne. »**

*au retrait des troupes russes de tous les territoires occupés de l'Ukraine, à la restauration de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à la traduction en justice de tous les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide».* Dans leur courrier commun adressé le 10 mai dernier à tous les membres de la CSI, elles soulignent que « *l'agresseur-occupant et le pays touché, le violeur et sa victime ne peuvent être mis sur le même plan*», avant d'affirmer l'évidence qui échappe étrangement à certains : *« Si l'Ukraine baisse les armes, il n'y aura plus d'Ukraine et il n'y aura pas de paix en Europe et dans le monde entier; si la Russie baisse les armes, il n'y aura plus de guerre. »*

### **Attaques contre le droit du travail en Ukraine**

Mais les syndicats d'Ukraine doivent également tenir le front de la politique intérieure, où les nuages ne cessent de s'accumuler. Une première tentative de la présidence Zelensky de défaire le droit du travail et les libertés syndicales a été lancée en décembre 2019. Le Code du travail devait alors disparaître au profit d'un nouveau texte, très allégé. Tenant en 99 articles seulement, ce Code indigent conduisait l'Ukraine à dénoncer 37 conventions de l'OIT, dont 6 fondamentales sur les 71 ratifiées. Cette attaque frontale s'est enlisée dès le printemps 2020, contrée par la mobilisation des travailleuses et travailleurs et l'action coordonnée de la FPU et de la KVPU. Face à ce premier échec, le pouvoir a introduit une nuée de projets de lois toxiques qui détricotent les garanties individuelles et collectives des travailleuses. Cette réforme rampante continue à être mise en œuvre dans des conditions très défavorables à l'action syndicale, car l'état de guerre interdit<sup>(13)</sup> de recourir à toute protestation dans la rue ou dans l'entreprise. Ainsi, depuis la mi-mars, le

Parlement ukrainien examine et vote des lois qui laissent les mains de plus en plus libres aux employeurs. Les difficultés économiques que les oligarques ukrainiens rencontrent face à la guerre<sup>(14)</sup> sont ainsi reportées sur les épaules des travailleuses et des travailleurs. Une de ces propositions de loi, enregistrée au Parlement en avril 2021 et dénoncée par la CSI et la CES<sup>(15)</sup>, focalise l'inquiétude des syndicats. Voté en première lecture le 12 mai, ce texte priverait de la protection du Code du travail 70 % de la main-d'œuvre ukrainienne. La commission de la Rada, chargée de suivre l'intégration de l'Ukraine à l'UE, a pourtant jugé que ce projet de loi « *affaiblit le niveau de protection du travail, réduit la portée des droits du travail et des garanties sociales des employés par rapport à la législation nationale actuelle, ce qui contredit les obligations de l'Ukraine conformément à l'accord d'association, et ne respecte pas le droit de l'[UE]* »<sup>(16)</sup>

Ravagée par la guerre, l'Ukraine a les yeux tournés vers l'avenir. A chaque bombardement, à chaque tir d'artillerie, elle pleure ses morts, et jure de se relever et de se reconstruire. Mais cette promesse ne sera jamais atteinte sans la justice sociale.

Le 3 septembre 2020, les mineurs de l'usine de KZRK de Kryvyi Rih refusaient de remonter à la surface de la terre, entamant une grève souterraine de quarante-quatre jours pour exiger la hausse des salaires, la juste reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers et la liberté de défendre leurs droits sociaux. La lutte fut victorieuse. Furieux de devoir céder devant les grévistes, le patronat les a poursuivis devant les tribunaux. Début mai 2022, la Cour suprême de l'Ukraine a enfin donné raison aux syndicats, considérant que l'action de protestation était parfaitement légale<sup>(17)</sup>. Cette belle victoire sur le front social en appelle d'autres sur tous les terrains. ●

(9) Fédération des syndicats d'Ukraine.

(10) Confédération des syndicats libres d'Ukraine.

(11) Confédération européenne des syndicats.

(12) « Les syndicats français s'unissent pour aider les Ukrainiens », in *Les Echos*, 21 avril 2022 ([www.lesechos.fr/economie-france/social/les-syndicats-francais-sunissent-pour-aider-les-ukrainiens-1401657](http://www.lesechos.fr/economie-france/social/les-syndicats-francais-sunissent-pour-aider-les-ukrainiens-1401657)) et « Convoi solidaire part pour Ukraine », 27 juin 2022 ([www.cgt.fr/actualites/europe/solidarite/convoi-solidaire-part-pour-lukraine](http://www.cgt.fr/actualites/europe/solidarite/convoi-solidaire-part-pour-lukraine)).

(13) Loi sur l'organisation des relations de travail durant l'état de guerre : <https://itd.rada.gov.ua/billInfo/Bills/Card/39225>.

(14) Selon l'OIT, l'économie ukrainienne a perdu cinq-millions d'emplois ([www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_844633/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_844633/lang--fr/index.htm)), et la Banque mondiale estime que le PIB ukrainien se contractera de 45 % en 2022 ([www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2022/04/10/russian-invasion-to-shrink-ukraine-economy-by-45-percent-this-year](http://www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2022/04/10/russian-invasion-to-shrink-ukraine-economy-by-45-percent-this-year)).

(15) Voir la lettre de la CSI et de la CES au président Vladimir Zelensky ([http://pmguinfo.dp.ua/images/photo-news/09\\_2021/original\\_lista.pdf](http://pmguinfo.dp.ua/images/photo-news/09_2021/original_lista.pdf)).

(16) Proposition de loi n° 5371 relative à la régulation des relations de travail dans les PME ([http://wi.ci.rada.gov.ua/pls/zweb2/webproc4\\_?pf3511=71653](http://wi.ci.rada.gov.ua/pls/zweb2/webproc4_?pf3511=71653)).

(17) Voir la déclaration de la KVPU : [https://kvpu.org.ua/uk/news/6/5235-protest-kryvorizkykh-hirnykiv-buv-pravomirnym?fbclid=IwAR3RTK82tHPD4FsCTkLYHqbO99S\\_HtgHEBejeHoe3KzXiqvXdb-j5NYUA](https://kvpu.org.ua/uk/news/6/5235-protest-kryvorizkykh-hirnykiv-buv-pravomirnym?fbclid=IwAR3RTK82tHPD4FsCTkLYHqbO99S_HtgHEBejeHoe3KzXiqvXdb-j5NYUA).